



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

### COMMUNIQUÉ

**Le gouvernement pave encore une fois la voie au méga-enfouissement en levant moratoire pour permettre l'agrandissement du site de Saint-Thomas-de-Joliette**

**Pour diffusion immédiate. Montréal, le 27 septembre 2002.** Le gouvernement du Québec vient de décréter la levée du moratoire pour la compagnie Dépôt Rive-Nord Inc, une filiale du Groupe EBI pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Thomas. Avec une augmentation de 20% de la production de déchets en 2 ans, le gouvernement ne trouve rien de mieux que d'envoyer le message que l'enfouissement massif est une voie acceptable.

«C'est l'aboutissement de l'attitude déplorable du gouvernement du Québec et de son ministre de l'Environnement dans le dossier de la gestion des déchets auquel nous assistons aujourd'hui», soutient Normand Beudet, président du FCQGED. Ironiquement, souligne-t-il, le décret mentionne que le ministre de l'Environnement favorise une gestion régionale des matières résiduelles, quand tout le monde sait que le Groupe EBI pratique l'importation massive de déchets sur le territoire de Lanaudière.

«Ce qui est d'autant plus une preuve que le gouvernement a abdiqué ses responsabilités quand on sait que le ministre Boisclair se disait «préoccupé» par les ententes conclues entre le Groupe EBI et les autorités régionales et, aujourd'hui, il donne un passe-droit à cette compagnie », mentionne Gilles Côté, administrateur du FCQGED et directeur du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière. Rappelons que le Groupe EBI avait *acheté* les appuis de la municipalité de Saint-Thomas et de la MRC Joliette pour un montant de 6,5 millions il y a quelques mois.

Si le gouvernement doit invoquer une situation d'urgence pour autoriser le dépôt d'une demande d'agrandissement du site de Saint-Thomas qui sera bientôt plein, il faut bien réaliser que c'est l'importation massive des déchets qui ne cesse de croître qui en est la cause et non l'enfouissement des seuls déchets de la région.

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, dénonce encore une fois le double discours gouvernemental dans ce dossier qui a mené à la situation que l'on connaît. Quand on sait que l'ensemble des MRC du Québec doivent élaborer un plan de gestion de leurs déchets pour atteindre des objectifs de valorisation 65% d'ici 2008, et que de l'autre côté, le gouvernement encourage la gestion marchande des déchets, il y a tout lieu de s'interroger sur les intentions réelles du gouvernement dans ce domaine.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED)

(514) 396-2686

**FCQGED**  
4200, rue Adam, Montréal  
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686  
fax.: (514) 396-7883  
fcqged@cam.org